

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-29

L'an deux mille vingt-deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Présentation du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de la Commune de POUZOLS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le décret relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,

Considérant l'arrêté du Maire n° 2022-36 du 15/11/2022 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde,

Sur la présentation du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de la Commune de POUZOLS de Madame le Maire et sa proposition,

Le Conseil Municipal de POUZOLS

Après avoir délibéré,

À l'unanimité des présents,

PREND ACTE et APPROUVE la présentation du Plan Communal de Sauvegarde de POUZOLS.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-30

L'an deux mille vingt-deux et le 15 Novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Demande d'aide financière au titre du Fonds de Concours 2023 de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour les travaux de RAVALEMENT DES FACADES du Groupe Scolaire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU l'opération d'investissement de Ravalement des Façades du Groupe Scolaire,

VU le plan de financement prévisionnel ci-annexé ;

CONSIDERANT que la commune de POUZOLS souhaite, après son opération du précédent mandat de Réhabilitation et d'Extension du groupe scolaire de Pouzols, terminer cette réhabilitation par des travaux de ravalement des façades,

CONSIDERANT le Règlement d'attribution des fonds de concours ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

CONSIDERANT qu'aux termes du règlement d'intervention susvisé, la communauté de communes verse un fonds de concours intercommunal réservé à ces projets à hauteur d'un pourcentage maximum de 25% plafonné à 15 000 € HT par opération ;

Le conseil municipal de la commune de POUZOLS, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- De solliciter le fonds de concours de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de participer au financement des travaux de ravalement des façades du groupe scolaire de Pouzols, travaux s'élevant à la somme de 55 000 € HT, à hauteur de 13 250 € (montant du fonds de concours),
- D'autoriser le Maire à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-31

L'an deux mille vingt-deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées: Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Demande de Subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 pour la Requalification et la Rénovation des espaces publics et voiries en centre village (Secteur I)

Vu la maquette CRTE de la Commune, notamment le défi I « Une terre d'accueil et des rencontres »,
Vu l'estimatif des travaux chiffré par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) dans sa mission d'accompagnement à 200 000 Euros HT,
Vu le Plan de financement présenté,

Madame le Maire **PROPOSE de SOLLICITER** l'appui financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 à hauteur de 45% du montant HT pour l'opération de requalification et rénovation des espaces publics et voiries en centre village – secteur I : PLACE du MARCHÉ et RUE de l'ÉGALITÉ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté,

DECIDE DE SOLLICITER une subvention au titre de la DETR 2023 pour financer les travaux de requalification et rénovation de la Place du Marché et la Rue de l'Égalité,

AUTORISE Mme La Maire à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget général, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,

DIT que l'opération est inscrite au budget de la commune, section d'investissement,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-32

L'an deux mille vingt-deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Demande de Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 pour la Requalification et la Rénovation des espaces publics et voiries en centre village (Secteur I)

Vu la maquette CRTE de la Commune, notamment le défi I « Une terre d'accueil et des rencontres »
Vu l'estimatif des travaux chiffré par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) dans sa mission d'accompagnement à 200 000 Euros HT,
Vu le Plan de financement présenté,

Madame le Maire **PROPOSE de SOLLICITER** l'appui financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 à hauteur de 45% du montant HT pour l'opération de requalification et rénovation des espaces publics et voiries en centre village – secteur I : PLACE DU MARCHE ET RUE DE L'EGALITE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté,

DECIDE DE SOLLICITER une subvention au titre de la DSIL 2023 pour financer les travaux de requalification et rénovation de la Place du Marché et la Rue de l'Egalité,

AUTORISE Mme La Maire à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget général, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,

DIT que l'opération est inscrite au budget de la commune, section d'investissement,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-33

L'an deux mille vingt-deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: DECISION MODIFICATIVE - BUDGET GENERAL

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'exécution du budget 2022 il convient de modifier les crédits de la section d'investissement, comme suit :

	Compte de Dépenses	Compte de Recettes
INVESTISSEMENT		
2313-893 Construction d'un local de stockage	+ 6 800 €	
2184-866 Acquisition Mobilier	- 6 800 €	

Le Conseil Municipal de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des présents,
DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-34

L'an deux mille vingt deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD , Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: DECISION MODIFICATIVE - BUDGET GENERAL

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'exécution du budget 2022 il convient de modifier les crédits de la section d'investissement, comme suit :

	Compte de Dépenses	Compte de Recettes
FONCTIONNEMENT		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections		+ 1 054.52 €
70-Produits des services 7067 : Redevances et droits des services périscolaires		- 1 054.52 €

	Compte de Dépenses	Compte de Recettes
INVESTISSEMENT		
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 1 054.52 €	
2184-866 Acquisition Mobilier	- 1 054.52 €	

Le Conseil Municipal de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des présents,
DECIDE D'APPROUVER la décision modificative ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-35

L'an deux mille vingt-deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Suppression d'un emploi permanent et Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Mme La Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu du départ en retraite de l'agent Bernard AGUSSOL le 31/12/2021, il convient de supprimer l'emploi correspondant à savoir :

FILIERE	GRADE	CAT	DUREE
Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	TC

Vu la saisine du comité social territorial,

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,
à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- De SUPPRIMER l'emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE IERE CLASSE à temps complet,
- De MODIFIER comme suit LE TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS :

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif budget	Effectif pourvu	Dont TNC	Durée hebdo
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1			18/35
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		
	Adjoint Administratif Territorial	C	1	1	1	
	TOTAL 1		3	2	1	
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise	C	1	1		19/35 22,71/35 29/35
	Adjoint Technique Territorial	C	3	3	3	
	TOTAL 2		4	4	3	
TOTAL GENERAL			7	6	4	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-36

L'an deux mille vingt-deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet et Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Mme La Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins des services à compter du 19 janvier 2023,

Madame la Maire propose de créer au tableau des emplois permanents de la Commune un emploi Technique, au grade d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, Catégorie C, à temps non complet (21/35) pour exercer des fonctions d'entretien des bâtiments communaux et espaces publics et d'encadrement et d'animation au sein de l'Accueil de Loisirs Périscolaires de Pouzols.

Cet emploi pourra être pourvu par voie contractuelle et rémunéré sur le principe de l'annualisation, sur les indices de l'échelle CI, échelon I du grade d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 21/35.

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- De créer l'emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, Catégorie C, à temps non complet (21/35), à pourvoir par voie contractuelle à compter du 19 janvier 2023,

- De modifier comme suit le tableau des emplois permanents :

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif budget	Effectif pourvu	Dont TNC	Durée hebdo
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1			
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		
	Adjoint Administratif Territorial	C	1	1	1	18/35
	TOTAL 1		3	2	1	
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise	C	1	1		
	Adjoint Technique Territorial	C	4	4	4	19/35 22,71/35 5 29/35 21/35
	TOTAL 2		5	5	4	
TOTAL GENERAL			8	7	5	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-37

L'an deux mille vingt-deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial, catégorie C, à temps non complet et Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Mme La Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins des services,

Madame la Maire propose de créer au tableau des emplois permanents de la commune un emploi ADMINISTRATIF, au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL, catégorie C, à temps non complet (18/35) pour exercer des fonctions administratives et d'accueil (Mairie et Renfort Agence Postale Communale).

Cet emploi pourra être pourvu par voie contractuelle et rémunéré sur les indices de l'échelle CI, échelon I du grade d'adjoint administratif territorial pour une durée hebdomadaire de 18/35.

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- De créer l'emploi permanent d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL, catégorie C, à temps non complet (18/35) à pourvoir par voie contractuelle,
- De modifier comme suit le tableau des emplois permanents :

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif budget	Effectif pourvu	Dont TNC	Durée hebdo
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1			
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		
	Adjoint Administratif Territorial	C	2	2	2	18/35 18/35
	TOTAL 1		4	3	2	
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise	C	1	1		
	Adjoint Technique Territorial	C	4	3	4	19/35 22,71/35 29/35 21/35
	TOTAL 2		5	4	4	
TOTAL GENERAL			9	7	6	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2022

Délibération N° 2022-38

L'an deux mille vingt-deux et le 15 novembre à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées : Rachel JOUBI (a donné pouvoir à Marie-Pierre FLAMBARD), Cendrine BARTHE

Date de la Convocation :	28/10/2022
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - année 2021

Le conseil municipal de Pouzols,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du /09/2022 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2021.

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,
Après avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL